

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 2 (1931)

Heft: 6

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour simplifier, nous avons indiqué les numéros que les trains portent sur les parcours bernois.

Il n'a malheureusement pas été possible d'obtenir encore l'assainissement de la relation matinale Milan-Berne-Paris (131—431—1759—1668). Il faut attendre des temps meilleurs. F. R.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Séance du Bureau directeur du 8 août 1931.

Cette séance a eu lieu à Saignelégier avec la participation des personnalités des Franches-Montagnes intéressées au trafic des chemins de fer régionaux. Le large échange de vues auquel il a été procédé a montré la nécessité de maintenir à tout prix l'exploitation des lignes du Plateau franc-montagnard. Les mesures sont décidées pour que, en temps opportun, la défense des intérêts de sa population puisse être assurée avec succès.

Séance du Bureau directeur du 28 août 1931.

L'électrification des lignes jurassiennes semblant devoir être retardée, on demandera des précisions à la Direction cantonale des Chemins de fer avant d'entreprendre une action de défense.

Malgré l'ouverture à l'exploitation électrique, dès octobre, de la ligne Delémont-Bâle, aucun changement n'est prévu pour l'horaire d'hiver.

Les revendications de l'A. D. I. E. J. et de l'Action cantonale pour les horaires internationaux 1932-1933 ont été presque toutes présentées à la conférence pré-consultative des gouvernements cantonaux et des autorités des C. F. F. qui a eu lieu le 27 août.

Séance du Bureau directeur du 11 octobre 1931.

Ont assisté à cette séance, à part les membres du Bureau directeur, les représentants de la Vallée de Tavannes (MM. W. Brand, Reconvilier, et A. Droz, Tavannes) et du Vallon de St-Imier (MM. le préfet Liengme, le maire Chappuis et Renfer, St-Imier).

La question de l'électrification des lignes Bienne-La Chaux-de-Fonds et Sonceboz-Moutier a été spécialement discutée ; car il se confirme que l'électrification de la première de ces lignes tout au moins, sera renvoyée d'une année, c'est-à-dire à 1934 au lieu de 1933. Des démarches énergiques sont décidées pour s'opposer à l'exécution de ces projets préjudiciables à la vie économique de nos vallées.

Assemblée générale.

Les membres de l'A. D. I. E. J. se réuniront le samedi, 28 novembre 1931 dans l'après-midi, à St-Imier. En assemblée générale, ils se prononceront sur les revendications du Jura en matière d'horaires pour l'année 1932-1933 et sur une demande de subvention du Comité régional de la Vallée de Tavannes pour la correction de la route de Pierre-Pertuis. — Puis, en assemblée publique, sera discutée l'importante question de l'électrification des lignes Bienne-La Chaux-de-Fonds et Moutier-Sonceboz, dont l'exploitation par le nouveau mode de traction risque d'être retardée.

Une convocation spéciale sera adressée à nos membres.